

12-02-028

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 février 2012

- nos 29930 à 30056

465 877,29 \$

ADOPTÉE

12-02-029

Règlement no 2012-207 modifiant le règlement no 10-01 sur les systèmes d'alarme

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-207 modifiant le règlement no 10-01 sur les systèmes d'alarme.

ADOPTÉE

12-02-030

Règlement no 2012-208 modifiant le règlement no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-208 modifiant le règlement no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies.

ADOPTÉE

12-02-031

Contrat de récupération de matières putrescibles 2012

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est résolu unanimement d'accorder le contrat pour la collecte des matières putrescibles vertes (branches, herbe, feuilles, etc.) déposées aux endroits prévus à cet effet au garage municipal, et ce, au coût forfaitaire de 16 000 \$ avant taxes avec Gaudreau Environnement inc.;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville ledit contrat.

ADOPTÉE

12-02-032

Formation sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de l'inscription de Jean-Marc Bédard, greffier adjoint, à la formation sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable à Lévis les 21 et 22 février 2012 au coût de 710,00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

12-02-033

Table des ressources enfance-famille de l'Érable – Projet vacances familles

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à Table des ressources enfance-famille de l'Érable- Projet vacances-familles.

ADOPTÉE

12-02-034

Association des personnes handicapées de l'Érable – Demande d'aide financière

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à l'Association des personnes handicapées de l'Érable pour l'année 2012.

ADOPTÉE

12-02-035

Centre d'action bénévole de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'apporter un soutien financier au montant de 150 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable.

ADOPTÉE

12-02-036

Premier projet de règlement PRU1-1201 – Modifiant le règlement no 432-89 de zonage (zone R-24)

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement d'urbanisme PRU1-1201 modifiant le règlement no 432-89 de zonage (zone R-24)

ADOPTÉE

12-02-037

Premier projet de règlement PRU1-1202 – Modifiant le règlement no 432-89 de zonage (zone R-96)

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement d'urbanisme PRU1-1202 modifiant le règlement no 432-89 de zonage (zone R-96)

ADOPTÉE

Dépôt des demandes du gouvernement du Québec à la MRC de l'Érable – Schéma d'aménagement et de développement révisé – Dépôt.

12-02-038

Demande de dérogation mineure - Garage Christian Lehoux inc.

ATTENDU QUE ce garage commercial bénéficie de droit acquis;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté va améliorer la vitrine commerciale de ce commerce;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge de recul arrière est minime;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 298, Route 116 Est la demande de dérogation mineure présentée par le commerce Garage Christian Lehoux inc. afin de

permettre d'agrandir le bâtiment commercial d'une superficie de 280 m² avec une marge arrière de 13,4 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,65 m pour la

marge de recul arrière p/r à la réglementation en vigueur et 280 m² de plus que la superficie des bâtiments existants utilisés pour l'usage commercial.

ADOPTÉE

12-02-039

Demande de dérogation mineure de Madame Nathalie Martel

ATTENDU QUE cette propriété a été aliénée depuis plus de 25 ans ;

ATTENDU QU'il ne peut y avoir de modification à cette superficie ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 51, 3^e rang, la demande de dérogation mineure présentée par Madame Martel afin de régulariser une situation existante en permettant d'obtenir une propriété d'une superficie de 1838,5 m² au lieu de 4 000 m², ce qui représente une dérogation de 2 161,5 m² p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-02-040

Demande de dérogation mineure de la compagnie Yvon Roy (1986) inc.

ATTENDU QU'un permis a été émis en 1989 pour un agrandissement;

ATTENDU QUE ce bâtiment est situé dans une zone industrielle;

ATTENDU QU'il n'y a pas de fenêtre sur ce côté;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 300, rue St-Jean Baptiste Nord la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Yvon Roy (1986) inc. afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge latérale de 2,80 mètres au lieu de 4,0 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,20 mètre pour la marge latérale p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-02-041

Demande de modification d'un secteur de développement isolé (îlot déstructuré) à la MRC de l'Érable – Schéma d'aménagement et de développement révisé

ATTENDU QU'une partie de la propriété de la Ferme Félipé inc. est située à proximité du secteur 18 des îlots déstructurés de la zone agricole identifié au schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QU'un garage a été construit avant 1978 sur le terrain contigu au secteur 18 identifié actuellement ;

ATTENDU QUE ce garage n'est pas vraiment bien situé pour l'utilité de la ferme.

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, des demandes similaires sont faites à la Ville de Princeville ;

ATTENDU QUE c'est une belle occasion d'améliorer l'utilité du bâtiment existant;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de l'Érable d'agrandir la superficie du secteur No 18 des secteurs de développement isolés pour inclure le bâtiment et une partie des lots P-10f et P-10h, rang 10 de la propriété appartenant à la Ferme Félipé inc. tel que montré sur le plan annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

12-02-042

Projet de garderie privée – Réservation de lots

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la Ville de Princeville pour l'implantation d'une nouvelle garderie ;

ATTENDU QU'un secteur a été ciblé pour ce projet ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin , il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande de Madame France Gagnon pour l'implantation d'une nouvelle garderie sur le territoire de la Ville de Princeville et que les lots 247-1-268, 247-1-269, 247-1-290 et 247-1-291 appartenant à la Ville de Princeville d'une superficie totale de 3402,6 m² soient réservés jusqu'au 30 septembre 2012 pour ledit projet.

ADOPTÉE

12-02-043

Demande de partenariat pour le dévoilement des finalistes du Panthéon de la Performance 2012 de la CCIBFÉ

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie des Bois-Francs et de l'Érable dévoilera les finalistes de la 29^e édition du Panthéon de la Performance au Centre Communautaire Pierre-Prince le 5 avril prochain;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une commandite de 1 500 \$ à la CCIBFÉ en guise de participation à la publicité entourant cette activité.

ADOPTÉE

12-02-044

Patrimoine Princeville

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisme Patrimoine Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde une aide financière au montant de 1 500 \$ à Patrimoine Princeville pour la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE

12-02-045

Club Lions de Princeville

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil prête gratuitement la salle du Centre Communautaire Pierre-Prince au Club Lions de Princeville dans le cadre de sa soirée « Casino » qui aura lieu le 25 février 2012.

ADOPTÉE

12-02-046

Finissants secondaire 5 – École Sainte-Marie

Sur la proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la parution d'un quart de page d'une valeur de 50 \$ dans le recueil des Élèves finissants secondaire V de l'École Sainte-Marie de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ladite dépense.

ADOPTÉE

12-02-047

Table régionale de l'Éducation Centre-du-Québec

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville souscrit à l'engagement de soutenir les jeunes dans leurs efforts et la réussite scolaire;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la campagne de sensibilisation organisée par divers partenaires sous la coordination de la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec, et de décréter les journées du 13 au 17 février 2012 «Journées de la persévérance scolaire».

ADOPTÉE

12-02-048

Magali Marcoux

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 100 \$ à l'école Sainte-Marie dans le cadre d'une soirée Parade de mode organisée par Magali Marcoux au profit d'Opération Enfant-Soleil.

ADOPTÉE

Équipe pastorale des paroisses St-Eusèbe et St-Louis de Blandford – Invitation pour la journée du 4 mars 2012.

Famille Lallier – Le conseil n'entend pas modifier la grille de tarification de la Salle du centre communautaire Pierre-Prince.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

12-02-049

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu que la séance ordinaire soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire